



**MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**  
**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**  
**NUMÉRO 131-2022**



Prenez avis que le 8 septembre 2025, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

**NATURE DE LA DEMANDE**

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire à 3 mètres de la limite latérale de la propriété et contigu au bâtiment principal. L'article 79 du règlement de zonage numéro 131-2022 stipule que la marge latérale minimale à respecter pour un bâtiment accessoire est de 4 mètres et que la distance minimale entre le bâtiment principal et accessoire est de 2 mètres.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Lot no. 5 896 680  
Matricule : 6087-20-0342



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Maïke Storks  
Greffière-trésorière adjointe